



## Conférence

### « Biodiversité, pourquoi c'est bon pour ma santé ? »

Lundi 18 octobre 2021

Museum de Grenoble

14h – 17h

#### Contexte

---

Le Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions et des risques dans la région Grenobloise (SPPPY) est une instance permanente d'information, d'échanges et de concertation dans le domaine de l'environnement et des risques coprésidée par monsieur le Préfet de l'Isère et monsieur le député Jean-Charles Colas-Roy. Il regroupe de manière volontaire les différentes parties prenantes concernées par ces thématiques.

Le SPPPY, dans le cadre des travaux de sa commission Environnement et Santé, souhaite organiser une conférence sur le thème de la biodiversité. Nous sommes en effet confrontés à une extinction massive de la biodiversité dans le monde, la première depuis la disparition des dinosaures il y a 65 millions d'années. Bien que la biodiversité ne soit pas répartie uniformément sur la surface de la Terre, tous les territoires sont concernés. En France, 1143 espèces recensées sont menacées. Or, la manière dont nous concevons notre environnement a une influence directe sur la biodiversité qui nous entoure.

La relation entre biodiversité et santé est paradoxale : elle peut être un vecteur de transmission de maladie (vache folle, salmonelloses, encéphalites à tiques, rage...) mais elle peut aussi contribuer à la santé et au bien-être humain. Ainsi l'approche « One Health » des politiques publiques promeut une gestion intégrée de la santé de l'environnement, de la santé animale et de la santé humaine. Elle nécessite la prise en compte de la santé par les politiques environnementales et la prise en compte de la biodiversité dans les politiques de la santé. C'est cette approche que prône notamment l'IPBES dans son rapport de 2020 sur la biodiversité et les pandémies. **Face aux limites des approches conventionnelles sur les maladies infectieuses, une approche cohérente, globale et préventive de protection de la santé humaine apparaît en effet comme moins coûteuse, plus écologique et surtout plus efficace.**

## Intervenants

---

**Arnaud PIEL**, Directeur adjoint de l'Office Français de la Biodiversité (OFB)

*L'Office français de la biodiversité (OFB) est un établissement public dédié à la protection et la restauration de la biodiversité en métropole et dans les Outre-mer, sous la tutelle des ministères de la Transition écologique et de l'Agriculture et de l'alimentation*

- Le rôle et les missions de l'OFB
- Quelques repères et tendances de fond sur l'approche et la prise en compte de la biodiversité dans les politiques publiques
- Le lien entre biodiversité et santé (introduction au concept de One Health)

**Hélène SOUBELET**, Docteur vétérinaire, Directrice de la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité (FRB)

*La Fondation pour la recherche sur la biodiversité est une fondation de coopération scientifique de droit privé. Elle a été créée en février 2008, conformément aux propositions fin 2007 du Grenelle Environnement, et à l'initiative des ministères français de la recherche et de l'environnement.*

- La biodiversité, de quoi parle-t-on ?
- Les limites de l'approche par l'espèce ?
- Qu'est que la « nature en ville » aujourd'hui ?
- Le concept « One Health »

**Gilles NAMUR**, Adjoint de la ville de Grenoble en charge des Espaces publics, Mobilités, Nature en ville, Biodiversité et Fraîcheur : 20 min

- Actions portées par la ville de Grenoble en faveur de la biodiversité

Pour retrouver le film « La vie de sols », projeté lors de la conférence, [cliquer ici](#).

## Synthèse des échanges

---

### **Quel rapport l'OFB entretient avec les grandes associations de protection de la nature ?**

Arnaud PIEL répond que l'OFB travaille dans une logique de réseau avec les associations de protection de la nature, les collectivités... collectivités, ...

### **Est-ce que l'OFB donne son avis publiquement sur les projets d'aménagement qui ont un impact sur la biodiversité ?**

Arnaud PIEL explique que l'OFB intervient dans l'instruction des dossiers auprès des deux administrations qui donnent les autorisations : la Direction Départementale des Territoires (DDT) et la Direction Régionale pour l'Environnement, l'Aménagement et le Logement (DREAL), qui mobilisent l'expertise technique de l'OFB.

### **Est-ce que voir la biodiversité par ses services ne renforce pas l'anthropocentrisme ? Autrement dit, est-ce qu'on peut aussi communiquer en parlant de protection de la biodiversité pour elle-même, et pas uniquement en termes de services ?**

Hélène SOUBELET répond que cette notion de service a été décriée par la communauté scientifique. Néanmoins, c'est une façon didactique et pédagogique de parler de la biodiversité, ce qui est plus simple pour sensibiliser les personnes à la protection de la nature. Voir la biodiversité en fonction des services qu'elle peut apporter permet de faire comprendre pourquoi il faut la protéger. L'objectif est de réussir à considérer que l'être humain n'est pas supérieur au reste du vivant.

Par exemple, les processus d'appropriation de la nature et de privatisation n'ont pas montré leurs capacités à protéger la biodiversité. La FRB travaille avec des juristes et des chercheurs en sciences sociales sur un moyen qui permettrait de séparer une certaine partie de la propriété : lorsqu'une personne possède un bien (maison ou autres), elle pourrait être dans l'obligation de rendre aux générations futures ou aux futurs propriétaires une qualité de sol égale ou augmentée.

### **Est-ce que la Ville de Grenoble contrôle la non-utilisation de pesticides à posteriori, en testant les parcs et jardins ? Est-ce qu'on peut imaginer qu'avec le vent, les exploitations agricoles puissent avoir un impact sur les espaces verts à proximité ?**

Gilles NAMUR répond qu'il est effectivement difficile d'empêcher le secteur privé d'utiliser des produits phytosanitaires. Il existe un arrêté préfectoral stipulant qu'en cas de débordement de produits phytosanitaires sur l'espace public, il est alors possible de demander aux responsables de nettoyer, ou bien de payer une amende. Cependant, les contrôles n'ont pas encore été mis en place.

### **Quelles sont les principales causes de l'effondrement de la biodiversité aujourd'hui ?**

Hélène SOUBELET répond qu'il y a cinq causes d'érosion sur la diversité :

- le changement d'usages des terres (transformer un champ cultivé en zone urbaine, par exemple),
- l'exploitation des ressources dans les milieux marins,
- le changement climatique,
- la pollution,
- les espèces exotiques envahissantes qui perturbent un écosystème dont elles ne sont pas issues.

Ensuite, il y a des causes indirectes comme facteurs aggravants :

- la technologie (par exemple, l'amélioration des techniques de pêche intensive)
- la démographie humaine
- la consommation de produits qui vont générer une destruction de la biodiversité
- les modes de gouvernance et les réglementations
- les grandes masses financières (par exemple, 1 000 milliards de dollars/an sont alloués à des activités qui détruisent la biodiversité, contre seulement 150 milliards pour la protéger).

L'érosion est tellement rapide que si les grands acteurs n'agissent pas maintenant, il sera bientôt trop tard.

**Est-ce que nous avons des indicateurs qui peuvent nous aider à savoir quand il sera trop tard ?**

Hélène SOUBELET explique qu'un rapport publié en 2019 indique qu'il reste environ 10 ans pour agir.

Contrairement au climat, l'avantage de la biodiversité est que les actions ont un impact à l'échelle locale. Si par exemple, la France passe à zéro émission de gaz à effet de serre, mais qu'en parallèle la Chine et les États-Unis continuent d'émettre comme ils le font, il n'y aura aucun changement. En revanche, si la France décide de protéger la biodiversité, cela se verra tout de suite. Il faut que les entreprises, les politiques, les citoyens travaillent sur les cinq pressions directes de la biodiversité.

**Pourquoi parle-t-on plus de la crise climatique que de la crise de l'effondrement de la biodiversité ?**

Arnaud PIEL explique que tout individu a déjà vécu une canicule ou un incendie. Il est donc plus simple d'avoir une approche sur le changement climatique, que de parler de biodiversité. Il faut également se rendre compte qu'une grande partie de la population a un rapport au vivant inexistant...

**Les mares ne sont-elles pas des nids à moustiques ? Comment convaincre les citoyens et les promoteurs qu'il y'en n'aura pas ?**

Gilles NAMUR répond que les mares sont alimentées par les eaux de pluie. C'est un véritable écosystème vivant qui se crée en deux mois environ, avec des plantes et des insectes. Concernant les moustiques, ils sont rares car ils sont soit dévorés par les autres insectes, soit écartés grâce aux eaux oxygénées par les plantes. Pour informer et rassurer les habitants au mieux, des actions de sensibilisation sont mises en place (panneau pédagogique devant les mares, articles dans le magazine municipal, pédagogie des jardiniers qui sont désormais formés pour rassurer les citoyens grâce à un vocabulaire simple et clair).

Hélène SOUBELET ajoute qu'en France, les chauves-souris, comme les oiseaux, sont insectivores et sont très efficaces pour lutter contre les moustiques, tout en restant inoffensifs pour l'homme.

**Comment peut-on faire de l'information de masse pour prévenir la prochaine pandémie ? L'OFB conseille les collectivités qui ont la main sur l'urbanisation, la mobilité, la maîtrise de l'environnement, ... Comment utiliser les outils publics et s'appuyer sur l'OFB pour sensibiliser la population à l'échelle métropolitaine ?**

Arnaud PIEL explique que le dispositif Territoire Engagé pour la Nature (TEN) regroupent les trois Agences de l'eau, le Conseil régional, l'Office Français de la Biodiversité (OFB), la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt (DRAF) et la Direction Régionale pour l'Environnement, l'Aménagement et le Logement (DREAL). C'est un outil gratuit qui se veut dans une inversion du rapport de l'offre et de la demande.

Lorsqu'une collectivité veut mettre en place un plan d'action, elle doit d'abord avoir une idée, trouver l'expertise en interne, et enfin, monter un dossier de financement. Martin BE, chargé du projet TEN, a pour mission de mettre en relation les porteurs de projet et les différents acteurs concernés. En ce qui concerne la communication, il s'agit plus de segmenter les publics cibles que d'être dans une logique de masse, et proposer un discours qui permettra de s'adapter en fonction des personnes que l'on cherche à atteindre.

### **Est-ce qu'un discours alarmiste est efficace pour sensibiliser les citoyens ?**

En sciences comportementales, on estime qu'environ 94% des actions ne sont pas liées à un argumentaire rationnel, mais plutôt à de la réactance. C'est le lien avec l'image que chacun veut donner, son groupe social d'appartenance, ... Mettre en avant un enjeu dramatique ou des chiffres préoccupants peut avoir un effet sur des gens assez convaincus, pour accélérer, voire radicaliser leurs positions. Pour les autres, cette approche peut avoir un effet sidérant. Face à des grands enjeux tels que la biodiversité, il faut essayer de donner une part de solutions et d'actions pour que ces personnes puissent agir.

### **Installer des ruches dans les espaces verts : bonne ou mauvaise idée (au détriment des espèces pollinisatrices du site par exemple) ?**

Gilles NAMUR explique qu'effectivement, à un moment, il n'y avait plus d'abeilles et la tendance était d'installer le plus de ruches possibles, mais cela a créé une concurrence avec les abeilles sauvages. Il a donc fallu s'adapter en limitant les ruches par km<sup>2</sup>.

L'enjeu est de lutter contre les fausses croyances. Expliquer par exemple qu'il ne faut pas couper les arbres pour écarter les moustiques mais au contraire, les conserver pour abriter plus d'oiseaux, qui s'en nourrissent.

Helene SOUBELET rajoute qu'il faut expliquer où se situe le véritable problème. Pour les abeilles, la question n'est pas d'avoir trop de ruches, mais plutôt de ne pas avoir assez de ressources florales. Lorsqu'on est gestionnaire d'espaces urbains, l'enjeu est l'homogénéisation des paysages : laisser pousser les plantes messicoles, les adventices, les plantes sauvages, ... Il faut rappeler que les organismes tels que l'OFB sont importants car ils contribuent à la formation continue et l'information liées à la biodiversité.

### **Dans une logique de priorisation, quel serait le levier le plus rapide pour restaurer la biodiversité vastement dégradée ? Et quel consensus aujourd'hui pour le faire ?**

Hélène SOUBELET explique que, contrairement à la problématique du climat, la solution ne peut venir que du local. Si c'est un territoire qui a beaucoup transformé ses sols et homogénéisé l'ensemble des paysages, il faut remettre de la biodiversité. Si à l'inverse c'est un paysage déjà diverse mais qui subit beaucoup l'eutrophisation des milieux (dépôt d'azote excessif dû aux épandages agricoles), il faut négocier avec les agriculteurs afin qu'ils arrêtent ces épandages.

Arnaud PIEL rajoute que la clé de l'action se situe dans les territoires, au travers des politiques d'urbanisme, agricoles, alimentaires, ... et qu'il s'agit avant tout de faire autrement dans les modes de consommation. Il n'y a pas une unique action « biodiversité » qui viendrait tout solutionner.

**Ne faut-il pas réfléchir au niveau de la métropole plutôt que centrer seulement sur Grenoble ? L'action ne serait-elle pas plus efficace si elle était menée à une échelle plus grande, d'ordre métropolitaine, mais aussi nationale, voire mondiale ?**

Hélène SOUBELET rappelle qu'en 1992, il y a eu une véritable prise de conscience sur les problématiques liées à l'environnement au niveau mondial, et plusieurs conventions environnementales ont été mises en place, dont la Convention climat et la Convention sur la diversité biologique. Mais sur les 20 objectifs de la convention d'Aichi pour préserver la diversité biologique d'ici 2020, seul un a été partiellement tenu à ce jour (à savoir augmenter les aires protégées).

Au niveau national, il y a le Code de l'environnement, le Code de l'agriculture, la Loi sur la biodiversité de 2016, et bien d'autres. Ces grands principes de la politique écologique moderne sont pertinents mais peu appliqués et pas contrôlés comme il le faudrait. Il faut comprendre que les personnes ne savent pas forcément comment faire ou n'ont pas pleinement conscience de cette problématique. C'est pour cela qu'il faut se concentrer sur le premier niveau de gestion, au niveau local de la Ville.

Gilles NAMUR ajoute qu'il existe des actions communes avec la Métropole, et des actions spécifiques à Grenoble. Il est évident que Grenoble, en tant que ville-centre, doit travailler en accord avec la Métropole, mais les actions doivent également prendre en compte les spécificités propres à chaque commune, et dont les enjeux peuvent diverger.

Hélène SOUBELET rebondit et explique qu'il existe un outil intéressant mais sous-exploité : l'empreinte écologique. Il peut être utilisé au niveau individuel comme d'une collectivité, ou plus large comme d'un Etat.

Les collectivités doivent prendre en compte leur empreinte écologique, par exemple en se demandant d'où provient le blé produit sur son territoire ? Est-ce qu'il est produit avec des pesticides ? Avec un changement d'usage des terres ? Est-ce que cela pollue l'eau ? Quels impacts la consommation d'eau et d'électricité peut avoir sur la biodiversité ? Il faut se mettre sur une trajectoire de diminution de l'empreinte écologique, ville par ville.

En guise de conclusion, la Présidente de Santé Environnement Auvergne-Rhône-Alpes propose de se concentrer sur la sensibilisation de la biodiversité à l'école. Il peut avoir une véritable prise de conscience au niveau éducatif. Si les matières telles que les « Sciences et Vie de la Terre » étaient plus valorisées, les jeunes auraient un contact avec la nature différent, et préserveraient automatiquement l'environnement par des actions individuelles ou collectives.